

CARNAVAL

Marseille, le 5 février 2018

Madame, Monsieur,

Comme c'est la tradition, le **Carnaval** de l'École du Sacré-Cœur Roucas aura lieu le **MARDI GRAS** (le 13 Février 2018). Le thème pour cette année est : « **HIVER- DIVERS** ».

Les externes pourront venir déjà costumés, et les demi-pensionnaires se préparer à l'école en début d'après-midi. Bien sûr, si ce jour-là, les enfants pouvaient manger à la maison cela serait formidable *et surtout plus gérable pour nous* (en particulier pour les maternelles).

Attention : Confettis et serpents en papier autorisés dans la cour uniquement. Interdiction formelle d'apporter bombes ou d'objets lançant des projectiles. C'est désagréable et dangereux. Les accessoires style épées sont des éléments de costume et devront être conservés par l'enfant comme élément du costume. Pas de « combats » donc...

Les enfants externes seront attendus à l'école à partir de **13h45 et jusqu'à 14h00**. Les parents passeront par le préau à partir de 14h15. **LE BADGE SERA OBLIGATOIRE !** Sans lui, pas d'entrée possible (même si nous vous connaissons !). Le défilé devrait démarrer vers 14h25 avec les enfants primaires suivi de celui des maternelles une vingtaine de minutes plus tard.

Ce défilé sera suivi du « **Jugement du Caramentran** » dans la cour, des photographies pourront ensuite être prises avec les classes et le personnel. Puis viendra le temps d'un goûter... réservé aux enfants.

La sortie se fera aux horaires habituels. **RAPPEL : Aucune sortie des élèves avant l'horaire officiel des maternelles ou des primaires ne sera possible!**

Si possible, merci d'éviter de laisser les enfants à la garderie ce soir là. Beaucoup de rangement restera à faire, moins il y aura d'enfants mieux ce sera.

Pour le goûter, **sans obligation bien sûr**, nous demanderons que les enfants des différentes classes s'organisent pour apporter diverses denrées (Crêpes, gaufres, gâteaux, boissons, bonbons, ...) tout en évitant l'excès qui entraîne souvent le gaspillage. Merci d'avance pour votre participation.

À l'attention des parents dont les enfants mangent habituellement à la cantine le mardi

Si vous désirez déguiser vous-même votre enfant et le faire déjeuner à la maison ce jour-là (sortie à 12h00) cela nous arrange effectivement. Pour avertir le gérant du restaurant scolaire, nous vous remercions de bien vouloir nous informer **ce vendredi 9 février** (le repas sera alors déduit sur la facture du mois de mars). **Passé vendredi, nous serons dans l'obligation de facturer ce repas même s'il n'est pas consommé le jour du Carnaval.**

Merci de ramener ce coupon à l'enseignante pour ce **vendredi 9 février**

Je soussigné : parent de en classe de
confirme avoir bien reçu les informations concernant le **Carnaval du mardi 13 février**. **Si**
votre enfant est demi-pensionnaire, compléter impérativement la partie ci-dessous : Il

déjeunera à l'école le 13 février : oui ☐ non ☐

Fait à Marseille le ... / 02 / 2018

Signature